Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260521-B_2026_05_21_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 13 mai 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 21 mai 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusée :

- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusé :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY

Secrétaire de séance : Nathalie PÉRON

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260521-B_2026_05_21_04-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 21 mai 2026	N° Acte : B-2026-05-21-04
Objet : Plan de financement prévisionnel relatif au projet d'animation et d'inauguration du site de Tronoën	Classification : 7.10 – Divers

Suite aux travaux de revalorisation qui s'achèveront entre 2026 et début 2027, une inauguration a été imaginée pour permettre de valoriser la restauration et de permettre au plus grand nombre de profiter de cet atout patrimonial du territoire.

Le projet comprend :

- une inauguration officielle en présence des partenaires de la restauration du site (artisans, financeurs, architectes, etc.) ;
- une exposition photographique sur l'évolution du site au cours des cent dernières années (récolte de photos anciennes au sein du territoire) ;
- un cycle de conférences (ciné-débat, table ronde, etc.) ;
- un concert lyrique en adéquation avec le site sacralisé ;
- une réimpression de plaquettes explicatives de Tronoën ;
- une création d'un journal des travaux pour informer les visiteurs des travaux réalisés ;
- l'achat de petit équipement pour l'animation et le son (sono, spots lumineux, etc.).

Plan de financement prévisionnel pour l'animation et l'inauguration du site de Tronoën :

Dépenses subventionnables (HT) en euros		**Recettes (HT) en euros**	
Inauguration	850 €	Auto-financement	4 420 €
Exposition photographique	4 200 €	Région Bretagne (60 %)	6 630 €
Conférences (animation et/ou location de salle)	1 700 €		
Concert	1 700 €		
Achats de petit équipement	1 500 €		
Impressions (plaquettes, journal, etc.)	1 100 €		
TOTAL	**11 050 €**	**TOTAL**	**11 050 €**

Considérant l'intérêt patrimoniale et touristique du site de Tronoën pour le Pays bigouden sud ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-04-16-07 du 16 avril 2026 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le plan de financement prévisionnel relatif au projet d'animation et d'inauguration du site de Tronoën.

Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire pour solliciter les subventions.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)